

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Étaient présents :

Angélique DIEUAIDE, HENER Fabrice, HUSSER Frank, MICHEL Amélie, BOSSHARDT Loic, WEHRLE Annie, CASPAR Thomas, WODEY Dominique, BAUDOUIN Valentin

Personnes excusées : WISS Caroline, BAUDOUIN Clara donne procuration à Valentin BAUDOUIN

Séance ouverte à 20H

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2026
- 3) Décisions prise par Madame la Maire dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal
- 4) Budget : contractualisation d'un prêt
- 5) Point travaux chemin du Lecotte
- 6) Modification du tableau du conseil municipal
- 7) Mise à jour des commissions et comités consultatifs
- 8) Fourniture d'électricité : groupement de commandes entre la CCPR et les communes membres
- 9) SIVU : avis gestion forestière mutualisée
- 10) Personnel : recrutements saisonniers
- 11) Raccordement au lampadaire situé au droit du n°1 rue du Taennchel
- 12) Retour sur les dossiers traités en commissions : EVS, Enfance jeunesse et Forêt.
- 13) Divers

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Valentin BAUDOUIN est désigné secrétaire de séance assisté par la secrétaire de Mairie, Sylvie Straub

- 2) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2026**
Approuvé à l'unanimité

3) **DECISIONS PRISE PAR MADAME LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 14 avril 2026, et notamment en application de l'article 3 il a été procédé au lancement d'une consultation pour le marché de travaux suivant :

Aménagement du Chemin du Lecotte – enfouissements des réseaux secs

Les prestations concernent notamment l'enfouissement des réseaux de télécommunications, d'éclairage public et de basse tension sur le Chemin du Lecotte à Thannenkirch.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication le **29 mai 2026**.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

4) BUDGET : CONTRACTUALISATION D'UN PRET

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 2 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026, un emprunt de 271 630 € a été inscrit afin de participer au financement de l'opération d'aménagement du Chemin du Lecotte.

Elle rappelle également la délibération du 26 novembre 2024 approuvant l'opération de travaux relative au Chemin du Lecotte ainsi que les délibérations des 14 octobre 2025 et 10 février 2026 validant les avenants à cette opération.

Madame la Maire indique que le montant des crédits inscrits au budget pour cette opération s'avère insuffisant au regard du coût actualisé des travaux. Afin de permettre la réalisation complète de l'opération, d'assurer la continuité du chantier et le règlement des entreprises dans l'attente du versement des subventions notifiées, une décision modificative est soumise au vote du Conseil municipal lors de la présente séance afin de porter le montant de l'emprunt inscrit au budget de 271 630 € à 300 000 €, soit une augmentation de 28 370 €.

Sous réserve de l'adoption de cette décision modificative, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant total de 300 000 € destiné au financement des travaux d'aménagement du Chemin du Lecotte comprenant notamment l'enfouissement des réseaux.

Pour le financement de cette opération, Mme Angélique DIEUAIDE, Maire de Thannenkirch, est invitée à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de deux lignes de prêt d'un montant total de 300 000 €.

Ligne de prêt n°1 : PSPL – Prêt Cohésion Territoriale

Montant : 90 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 15 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux : à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 50 €

Ligne de prêt n°2 : PSPL – Prêt Transformation Écologique

Montant : 210 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux : à chaque échéance en fonction de la variation du Livret A

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 200 €

Madame la Maire précise que ce financement permettra de couvrir les dépenses liées à l'opération de travaux, d'assurer le paiement des entreprises et fournisseurs ainsi que la continuité du chantier dans l'attente du versement des subventions attribuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal M57 de l'exercice 2026 visant à ajuster le financement de l'opération d'aménagement du Chemin du Lecotte avec travaux sur le réseau d'eau pluviale ainsi que sur la voirie.

APPROUVE l'augmentation des recettes d'investissement par recours à l'emprunt.

DECIDE de porter le montant de l'emprunt inscrit à l'article 1641 « Emprunts en euros » de 271 630 € à 300 000 €, soit une augmentation de 28 370 €.

APPROUVE la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un contrat de prêt d'un montant total de 300 000 € composé des deux lignes de prêt ci-dessus ;

AUTORISE Mme Angélique DIEUAIDE, Maire de Thannenkirch, à signer seule le contrat de prêt réglant les conditions de ce financement ainsi que toute demande de réalisation de fonds ;

AUTORISE Mme la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt et à signer tout document s'y rapportant.

5) POINT TRAVAUX CHEMIN DU LECOTTE

La phase relative aux réseaux humides est désormais achevée à l'exception de la voirie.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs devraient débuter très probablement début juillet. Un retard d'environ trois semaines a été constaté. Celui-ci est imputable au bureau d'études chargé des raccordements des particuliers, qui a rencontré des difficultés liées à un manque de personnel.

Par ailleurs, la réparation du mur endommagé situé en bas de la rue est en cours. Des travaux ont été également réalisés en partie haute de la rue afin de limiter les phénomènes de ruissellement.

Consciente des désagréments occasionnés par ce chantier pour les riverains, la commune met tout en œuvre pour en assurer le bon déroulement. Elle reste attentive aux difficultés rencontrées et demeure à la disposition des habitants pour toute information complémentaire.

6) MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Altherr Sébastien, pour des raisons personnelles a été amené à démissionner, il a été procédé à son remplacement conformément aux dispositions du Code électoral.

Monsieur Baudouin Valentin, suivant sur la liste élue lors des dernières élections municipales, a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

7) MISE A JOUR DES COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour des commissions communales afin de tenir compte des évolutions intervenues au sein du conseil municipal et d'assurer une représentation conforme et actualisée des membres.

Monsieur Valentin Baudouin est appelé à remplacer Monsieur Altherr dans l'ensemble des commissions au sein desquelles ce dernier siégeait. Par ailleurs, Monsieur Baudouin a souhaité intégrer la commission Forêt.

Aucune autre modification n'est apportée à la composition des commissions communales.

Après vote à mains levées
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer :

Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis des marchés publics :

- ✓ *Composition : Président (Maire) + 3 titulaires et 3 suppléants*
Président : Angélique DIEUAIDE,
Titulaires : Clara BAUDOUIN, Valentin BAUDOUIN, Frank HUSSER
Suppléants : Loic BOSSHARDT, Thomas CASPAR, Amélie MICHEL

Eau : Gestion des données réservoirs -Mise en conformité adm – Sources ...

Responsable : Fabrice HENER
Secrétaires : Amélie MICHEL – Valentin BAUDOUIN

Communication-Réseaux sociaux- Bulletin communal

Responsable : Loic BOSSHARDT
Secrétaires : Valentin BAUDOUIN- Dominique WODEY

Finances, achats, budget

Responsable : Valentin BAUDOUIN
Secrétaire : Clara BAUDOUIN

Forêt / Chasse

Responsable : Annie WEHRLE
Secrétaires : Clara BAUDOUIN- Valentin BAUDOUIN

8) FOURNITURE D'ELECTRICITE : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCPR ET LES COMMUNES MEMBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 portant sur la décision d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, sous accord-cadre, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité proposé par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, ci-annexé, approuvé par délibération n° 2026.1.14 du Conseil de Communauté en date du 05 février 2026

Considérant que la Communauté de Communes renouvelle un groupement de commandes afin d'optimiser les achats d'électricité et de réduire l'impact financier de la hausse des coûts de l'énergie

Considérant que ce dispositif permet une mutualisation des procédures de mise en concurrence et une meilleure maîtrise des consommations

Considérant que la Commune a intérêt à adhérer à ce groupement pour bénéficier de conditions d'achat plus avantageuses

Entendu les explications de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité coordonné par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

9) **SIVU : AVIS GESTION FORESTIERE MUTUALISEE**

Le SIVU du Pays de Ribeaupillé a informé les communes membres de sa décision de mettre fin à la gestion en régie de la main-d'œuvre forestière communale.

Cette décision est motivée notamment par :

- les difficultés de recrutement de nouveaux bûcherons ;
- la volonté de plusieurs communes de recourir à des entreprises forestières ;
- les conditions imposées par l'ONF pour maintenir la convention de gestion.

À la suite de cette évolution, certaines communes ont exprimé leur intérêt pour une gestion forestière mutualisée à une autre échelle.

Les échanges avec les services de l'État indiquent qu'il ne serait pas possible de créer une nouvelle structure intercommunale, mais qu'une adaptation des statuts actuels du SIVU pourrait permettre la mise en place d'une gestion forestière mutualisée.

Les communes qui ne souhaitent pas participer à cette réflexion pourraient se retirer du SIVU. À défaut d'accord entre les communes membres, une procédure de dissolution du SIVU pourrait être engagée.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la position de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND connaissance du courrier du SIVU du Pays de Ribeaupillé ;

DECIDE ne pas participer à la réflexion engagée sur l'évolution de la gestion forestière mutualisée ;

CHARGE Madame la Maire de transmettre la position de la commune au SIVU.

10) **PERSONNEL : RECRUTEMENTS SAISONNIERS**

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter des agents saisonniers pour intervenir au sein de la commune et mettre en œuvre les missions définies préalablement par la commune à raison de 20h/semaine du 29 juin au 30 août 2026.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget communal.

Cette démarche permet :

- de proposer à des jeunes du village une première expérience professionnelle ;
- de leur permettre de gagner un complément de revenu pendant les vacances ;
- de les sensibiliser au monde du travail et au fonctionnement d'une collectivité ;
- de les associer à la vie du village.

À ce jour, la commune a reçu 4 candidatures, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2026.

Le Conseil municipal est invité à échanger sur les modalités de recrutement. À l'issue des discussions, les conseillers municipaux proposent de recruter trois saisonniers pour une durée de trois semaines chacun. Ils souhaitent privilégier les candidats résidant dans la

commune ainsi que les détenteurs du permis de conduire. Le respect d'une certaine parité constitue également un critère d'appréciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de recruter et de créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet selon les besoins du service, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, notamment pendant la période de congés annuels mais également en dehors de cette période si le besoin s'en fait sentir,

DE PREVOIR que le traitement de ces agents contractuels s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade d'adjoint technique, au 4 e échelon (IB : 371, IM : 343),

D'AUTORISER Madame la Maire à engager les procédures de recrutement, à établir et à signer les contrats de travail à venir, sous réserve que les candidats remplissent les conditions du cahier des charges et que les compétences et aptitudes correspondent aux travaux demandés.

D'IMPUTER la dépense à l'article 6413 du budget où figure une ouverture de crédit

Madame la Maire procédera aux recrutements en tenant compte des orientations exprimées par le Conseil municipal et en veillant à l'adéquation des profils avec les tâches qui seront confiées aux saisonniers.

11) RACCORDEMENT AU LAMPADAIRE SITUE AU DROIT DU N°1 RUE DU TAENNCHEL

Un particulier a engagé un projet d'enfouissement d'une ligne électrique aérienne dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment entre le 1A et le 1 rue du Taennchel. Ces travaux, réalisés par ENEDIS, entraîneront la suppression de l'alimentation d'un lampadaire communal.

Afin de maintenir l'éclairage public, la commune devra envisager la réalisation d'une tranchée jusqu'au lampadaire suivant ainsi que le raccordement des équipements concernés. Ces travaux seraient à la charge de la commune.

À ce jour, aucun devis n'a été transmis.

Le Conseil municipal prend acte du projet mais ne dispose pas des éléments financiers lui permettant de se prononcer sur les suites à donner.

Dès réception d'un chiffrage, la commune devra se positionner rapidement afin d'éviter toute interruption durable de l'éclairage public. Elle pourra alors décider soit de profiter de la tranchée ouverte pour réaliser un raccordement souterrain à ses frais, soit d'étudier d'autres solutions techniques et financières.

12) RETOUR SUR LES DOSSIERS TRAITES EN COMMISSIONS : EVS, ENFANCE JEUNESSE ET FORET

12.1 ESPACE DE VIE SOCIAL

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Le mandat actuel du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) arrivera à son terme en décembre 2026.

Dans ce cadre, un voyage à Paris est organisé du 7 au 9 juillet 2026 pour les membres du CMJ. Ce séjour, dont le format a été adapté à la suite d'échanges avec les jeunes et leurs parents, permettra notamment la visite de plusieurs institutions nationales.

À la suite de plusieurs désistements et d'une démission, deux jeunes participeront finalement au voyage.

Le financement de ce séjour est assuré par les fonds récoltés par le CMJ lors des différentes actions menées au cours du mandat. Les crédits restants disponibles seront affectés à l'acquisition de matériel sportif au bénéfice des jeunes de la commune.

PROJET DE JARDIN PARTAGE :

Madame Wehrle présente au Conseil municipal les grandes lignes du projet de jardin partagé. Les modalités pratiques de mise en œuvre ainsi que les conditions de fonctionnement restent à préciser.

Une convention est en cours d'élaboration afin de définir les engagements et responsabilités des différentes parties prenantes.

TANNENKIRCH EN ALLEMAGNE : LE 28 JUIN 2026 :

Le programme sera distribué dans les boîtes aux lettres et diffusées sur Intramuros.

12.2 ENFANCE JEUNESSE :

Monsieur Loic Bosshardt présente l'avancée concernant l'utilisation et l'usage des espaces scolaires et périscolaire. Une convention est en cours d'élaboration sur l'occupation des espaces partagés périscolaire / école.

12.3 COMMISSION FORET :

Suite à la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres de la commune invitant les habitants à rejoindre la commission communale forêt, il avait été précisé que les quatre membres extérieurs ayant participé à la précédente mandature seraient reconduits, et que deux habitants volontaires supplémentaires seraient désignés par tirage au sort en cas de candidatures excédant le nombre de places disponibles.

Les membres extérieurs reconduits sont :

- M. Gérard Meyer ;
- M. Philippe Umbdenstock ;
 - M. Luc Bihl ;
- M. Hubert Kniebuhler.

Huit candidatures ont été réceptionnées en mairie :

- M. Michel Reeht ;
- M. Anthony Di Carlo ;
- M. Adolf Toussaint ;
- M. Quentin Bosshardt ;
- M. Stéphane Denis ;
- M. Jean Schaetzel ;
- M. François Trabant ;
- Mme Marie-Odile Guth.

Madame Annie Wehrle présente les candidatures reçues au Conseil municipal. Conformément aux modalités annoncées, un tirage au sort est procédé afin de désigner les deux représentants habitants supplémentaires appelés à siéger au sein de la commission.

À l'issue du tirage au sort, sont désignés : M. Jean Schaetzel et M. François Trabant

La commission communale forêt sera ainsi composée des conseillers municipaux membres de la commission, de Mme Annie Wehrle, de M. Valentin Baudouin, de Mme Clara Baudouin, des quatre membres extérieurs reconduits ainsi que des deux habitants désignés par tirage au sort.

13) DIVERS

13.1 : À la suite de l'intervention de Madame Amélie Michel concernant la problématique du frelon asiatique, le Conseil municipal souhaite inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Plusieurs pistes pourront être étudiées, notamment l'organisation d'une réunion d'information à destination des habitants ainsi qu'une éventuelle participation de la commune à l'acquisition de pièges pour la campagne de capture au printemps 2027.

Le Conseil municipal souhaite également obtenir des précisions sur la procédure à suivre en cas de suspicion de présence d'un nid : modalités de signalement, interlocuteurs compétents et démarches à engager.

13.2 Intrusion et dégradation à la salle des fêtes : une plainte a été déposée et un dossier d'assurance est en cours

13.3 Nouveau Site internet en construction : bientôt en ligne lié à l'application Intramuros

DATES A RETENIR : Prochain conseil municipal : le 5 juin 2026 à 8 h à la mairie

Réunion commission forêt : le mardi 9 juin 2026 à 20h

**Mardi 23 juin 2026 : REUNION DE TRAVAIL N° 6 : préparation conseil municipal
Conseil municipal le mardi 30 juin 2026 à 20h**

**Mardi 25 août 2026 : REUNION DE TRAVAIL N° 7 : préparation conseil municipal
Conseil municipal le mardi 1^{er} septembre 2026 à 20h**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22H30

La Maire, Angélique DIEUAIDE



Le secrétaire de séance
Monsieur Valentin Baudouin

